

le premier rapport : le blutage ne se faisant pas simultanément avec la mouture, on peut charger plus ou moins la bluterie, suivant le degré de sécheresse du grain ou de l'atmosphère, de manière à ce que le blutage s'opère toujours convenablement.

Il faut observer encore que cette possibilité de changer à volonté la couverture des bluteries est en quelque sorte paralysée par l'habitude que l'on a de coller, sur les baguettes, des bandes de papier qui font adhérer fortement la soie au bois. Il est vrai qu'à la rigueur on peut se dispenser de renforcer la soie, vis-à-vis des baguettes, par des bandes de papier, mais alors elle s'use plus promptement à cet endroit.

Néanmoins, la méthode de M. *Mauvielle* est une amélioration réelle dans la construction des bluteries à farine, et ne présenterait-elle que l'avantage, d'abord signalé, de tendre parfaitement et sans crainte de la déchirer, la gaze de soie sur le corps des bluteries, elle mériterait, je pense, d'être encouragée.

*Signé DARBLAY, rapporteur.*

*Approuvé en séance, le 26 septembre 1838.*

#### ÉCOLES INDUSTRIELLES.

*RAPPORT fait par M. de Silvestre, au nom d'une Commission spéciale, sur l'examen des candidats qui se sont présentés pour obtenir les places vacantes à l'École d'Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne.*

Messieurs, la commission que vous avez chargée d'examiner les candidats qui se sont présentés pour obtenir les places d'élèves gratuites, vacantes à l'École de Châlons-sur-Marne, s'est réunie le mercredi 5 septembre, à dix heures du matin. Ont assisté à cet examen : MM. *François, Vallot, Gaultier de Claubry, Amédée Durand et Silvestre.*

Les élèves qui se sont présentés ont été examinés successivement sur les huit parties du concours, savoir : la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, les différens genres de dessin et la pratique des arts et métiers.

Les candidats, au nombre de quatorze, étaient, suivant l'ordre de leur inscription, MM. *Fournier, Lacroix, Boyenval, Pierret, Lemasle, Duhamel, Testard, Gauvrit, Dejean, Lemaire, De la Barre, Hermann, Louy et Bauny.*

Les sieurs *Lemasle, Duhamel, Dejean et Bauny* ne se sont pas présentés à l'examen.

Nous ne vous entretiendrons pas longtemps à l'égard des sieurs *Hermann*, *De la Barre* et *Fournier*, qui ont été faibles sur presque toutes les parties. Le premier seulement entre eux n'a été déclaré inadmissible qu'à une voix de majorité des membres de la commission; il avait assez bien répondu quant à la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, le dessin et la pratique des arts et métiers.

Votre commission aura à vous exprimer la satisfaction qu'elle a éprouvée pendant l'examen des sept autres élèves, qu'elle a unanimement reconnus admissibles. Mais vous n'avez en ce moment que cinq places vacantes, d'après les lettres que M. le Ministre du commerce et des travaux publics vous a adressées les 21 juin, 30 août et 10 septembre dernier; parmi ces cinq places, trois sont à bourse entière et les deux autres à trois quarts de pension.

Nous avons déjà remarqué que, d'après le tableau des notes semestrielles qui vous est adressé de l'École de Châlons, on pouvait présumer que les sieurs *Leroux* et *Gignon* sortiraient de l'établissement cette année, et que vous auriez dans ce cas cinq places disponibles, dont trois à bourse entière et deux à trois quarts de bourse. La lettre qui vient de vous être adressée par le Ministre, le 10 septembre, a confirmé cette prévision, et l'examen dont nous vous rendons compte, Messieurs, vous offre les moyens de subvenir avec avantage à ces remplacements, dans les candidats qui ont obtenu les cinq premières places; ce sont, d'après l'ordre de leur mérite, MM. *Pierret*, *Lemaire*, *Testard*, *Gauvrit* et *Louyot*.

1°. *Pierret*, le premier, l'a emporté d'une manière remarquable sur tous ses concurrents, et a développé beaucoup d'intelligence; il a obtenu 18 bons points en arithmétique (20, comme vous le savez, Messieurs, est le *maximum* des points qu'ils peuvent avoir), en géométrie, en algèbre et en pratique des arts et métiers; 14 ou 15 dans les quatre autres parties. 2°. *Lemaire*, le second, a obtenu 18 en arithmétique, 16 en géométrie, 10, 11, 14, 15 et 16 dans les autres parties. 3°. *Testard* a obtenu 15 en arithmétique, en géométrie et en dessin, et 10, 14 et 15 dans quatre autres parties. 4°. *Gauvrit* a obtenu 16 en arithmétique et en pratique des arts et métiers, 12 en géométrie, 11 en dessin, 8, 12 et 15 dans quatre autres parties. 5°. *Louyot* a obtenu 18 en arithmétique, 15 en géométrie, 14 et 15 dans quatre des autres parties du concours.

La commission a reconnu que deux autres candidats seraient aussi admissibles, s'il se trouvait un plus grand nombre de places disponibles; ce sont les sieurs *Lacroix* et *Boyenval*; le premier a obtenu 10 en arithmétique, 2 en géométrie, 9 en dessin, 15 en pratique des arts et métiers, 10, 12 et 14 dans les parties qui concernent la première instruction; le second, le sieur *Boyenval*, a obtenu 10 en arithmétique, 4 en géométrie, 10 en dessin, 10 en pra-

tique des arts et métiers, 4, 6 et 8 seulement dans les parties qui concernent la première instruction.

Tous ces élèves ont rempli les conditions exigées par le concours; en conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer :

1°. De présenter à la nomination du Ministre, MM. *Pierret, Lemaire et Testard* pour les trois places à bourse entière qui sont actuellement vacantes, et MM. *Gauvrit et Louyot* pour les deux places à trois quarts de bourse qui sont dans le même cas que les trois précédentes; 2° de considérer MM. *Lacroix et Boyenval*, comme admissibles à l'École de Châlons-sur-Marne, et de décider que dans l'ordre ci-dessus indiqué, ils seront appelés de droit à occuper les places qui pourraient devenir vacantes dans cette École, d'ici à la nomination de l'année prochaine.

Signé DE SILVESTRE, rapporteur.

Approuvé en séance, le 12 septembre 1838.

#### INDUSTRIE ÉTRANGÈRE.

*Médailles et récompenses décernées par la Société pour l'encouragement des arts et métiers, séant à Londres, pendant les années 1836 et 1837.*

*Médailles décernées en 1836.*

*Mécanique.* 1°. A M. E. *Solly*, à Londres, pour un moyen d'adapter des pas de vis dans l'intérieur des tubes de lunettes; la médaille d'argent.

2°. A M. *Bellingham*, à Londres, pour une varlope à l'usage des charpentiers; la médaille d'argent.

3°. A M. *Heath*, à Londres, pour un chariot propre à être adapté aux machines à graver; la grande médaille d'argent.

4°. A M. *Meigham*, à Londres, pour une nouvelle cloche d'alarme en cas d'incendie; la médaille d'argent et 5 guinées.

5°. A M. *Wilkinson*, à Londres, pour un piège à détonation, propre à empêcher les vols et les dégâts causés dans les jardins, les parcs, les réserves, les serres, etc.; la grande médaille d'argent.

6°. A M. G. *Gratton*, à Chesterfield, par son niveau à l'usage des mines et des houillères; la grande médaille d'argent.

7°. A M. C. *Ward*, à Londres, pour le perfectionnement apporté dans la construction des timbales; la médaille d'or.